



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

A L'Ouverture de la séance,

Présents : Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD ,Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON.

DELIBERATION POUR L'ELECTION DU MAIRE

Le 25 Mai 2020 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Crachier proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 23 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 mai 2020, conformément à l'article 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Nadine Roy, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD ,Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON dans leurs fonctions de conseillers municipaux. .

Monsieur Eddie SAINT MAURICE, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

ELECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L2122-7, L 2122-8 et L2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Candidate : Nadine ROY

Chaque conseiller municipal a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nadine ROY

Nombre de voix obtenues : 14

Bulletin blanc : 1

Madame Nadine ROY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée

Maire et a été immédiatement installée

DELIBERATION POUR LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Madame La Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 postes d'adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au Maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Nadine ROY élue Maire, à l'élection des adjoints.

Madame La Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel à la candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Candidat : Magali BONIN

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire: bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Magali BONIN /

Nombre de voix obtenues : 14

Bulletin blanc : 1

Magali BONIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Première Adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Candidat : Dominique VEYRON

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Dominique VEYRON :

Nombre de voix obtenues : 14

Bulletin blanc : 1

Dominique VEYRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Deuxième Adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Candidat Sonie BERNARD:

PREMIER TOUR DU SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Sonie BERNARD

Nombre de voix obtenues : 14

Bulletin blanc : 1

Sonie BERNARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Troisième Adjointe et a été immédiatement installée

INFORMATION IMPORTANTE MASQUES :

La mairie a reçu une dotation de 65 masques jetables pour treize bénéficiaires de la CMU soit 5 masques par personne.

Les habitants concernés doivent se présenter en mairie aux heures d'ouverture munis de l'attestation CMU.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 15 juin à 19h

La Maire,


Nadine ROY



